

taux pour aider à la construction, l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillage ou d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des sociétés de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense 440,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1965-1966

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—MINISTÈRE

1d Administration ministérielle, y compris le soin, l'entretien et la garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production et subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par les entreprises privées 155,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1965-1966

INDUSTRIE

1 Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations 6,007,600 00

5 Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de 60 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes 25,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1965-1966

INDUSTRIE

10b Fonds pour développer la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes civils (autres que ceux de la Défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de 20 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes 5,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1965-1966

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

1 Administration 223,100 00